

SEJOURS POUR LES SENIORS 2026

Signature de marché

Décision n° 2025-203

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville organise un circuit au Monténégro (lot 1) de 8 jours en mai 2026 et un séjour balnéaire en Corse (lot2) de 8 jours en juin 2026 pour les séniors,

CONSIDERANT la consultation lancée le 30 juillet 2025 en procédure adaptée avec des quantités maximums arrêtées à 42 personnes pour les lots 1 et 2,

CONSIDERANT l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **ALBA VOYAGES – 1, chaussée de la Comtesse – 77160 PROVINS** pour un montant compris entre 1 606,25€ TTC et 1 670,00€ TTC par personne pour le lot 1 et un montant compris entre 1 605,00€ TTC et 1 670,00€ TTC par personne pour le lot 2, selon le nombre de participants.

D E C I D E

DE SIGNER ledit marché avec la société la société **ALBA VOYAGES – 1, chaussée de la Comtesse – 77160 PROVINS**.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes aux montants précédemment cités, selon le nombre de participants.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Communal de l'exercice 2026.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 2 octobre 2025



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération.